

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 26 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de PAULMY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Dominique FRÉLON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10	PRESENTS : Dominique FRÉLON ; Nicole AUVRAY ; Elodie LETURGEON ; Patrick DAUMAY ; Jean-Louis GUTIERRES ; Rachel JACQUET ; Jérôme LOUAULT ; Vincent LOUAULT.
Nombre de conseillers présents : 8	Conseillers ayant donné pouvoir : néant Excusés : Charlotte FOUQUET ; Angel TURQUOIS. Absents :
Date de convocation du Conseil Municipal : 21/04/2016	lesquels forment le quorum des membres en exercice.

Elodie LETURGEON a été élue secrétaire de séance.

Le précédent compte rendu du 22 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

1. CREATION D'UN PLATEAU RALENTISSEUR - PROGRAMME DE REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE (DELIBERATION N° 023/2016)

Dans le cadre du reversement du produit des amendes de police, le Conseil Départemental est chargé de répartir une dotation de l'Etat entre les différentes communes de moins de 10 000 habitants. Les projets éligibles à cette demande de subvention sont ceux portant sur l'amélioration de la sécurité routière tant pour les piétons que pour les véhicules roulants.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil présent qu'il a envoyé un dossier de demande de subvention, au titre de ce programme, en date du 10 mars 2016 afin de financer la création d'un plateau ralentisseur à l'entrée du lotissement du parc sur la route départementale n°99.

Cette demande de subvention a fait l'objet d'une instruction technique au sein du Conseil Départemental, qui indique qu'une distance minimum de 150 mètres doit être respectée entre le panneau d'entrée d'agglomération et le plateau ralentisseur. Ainsi pour que cette règle soit respectée, il faudra prévoir le déplacement du panneau d'agglomération. Monsieur le Maire rappelle également que l'implantation d'un plateau ralentisseur étant un projet sur le domaine public départemental, il devra faire l'objet d'une demande de permission de voirie auprès du Service Territorial d'Aménagement du Sud-Est.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **Approuver la réalisation d'un plateau ralentisseur sur la Route Départementale n° 99, à hauteur du lotissement du parc ;**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet ;**
- **Charger Monsieur le Maire de se mettre en relation avec le STA Ligueil pour toutes les recommandations techniques liées à ce projet y compris le déplacement du panneau d'agglomération ;**
- **Mandater les dépenses découlant de ce projet dans le cadre de l'opération 142 inscrite au budget primitif 2016.**

2. ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE (DELIBERATION N° 024/2016)

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée délibérante de la lettre de démission de M Claude HUITEMA, conseiller municipal et 2^{ème} adjoint, daté du 27 février 2016.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il donne ensuite lecture de la lettre de 17 mars 2016, de Monsieur Louis LE FRANC, préfet d'Indre et Loire approuvant la démission de M HUITEMA.

Suite à cette démission, il propose à l'assemblée de se prononcer sur l'élection ou non d'un nouvel adjoint puis, en cas de réponse positive, d'élire celui-ci.

Après vote, l'assemblée se prononce à 0 voix pour et 8 voix contre l'élection d'un nouvel adjoint.

Après délibération, il s'ensuit que :

- **Mme Nicole AUVRAY demeure 1^{ère} adjoint au Maire,**
- **Mme Elodie LETURGEON devient 2^{ème} adjoint au Maire**

**3. COMMISSION COMMUNALES : DESIGNATION DES DELEGUES SUITE A LA
DEMISSION DE CLAUDE HUITEMA (DELIBERATION N° 025/2016)**

Suite à la démission de M Claude HUITEMA, il convient d'examiner la composition des commissions communales, afin de le remplacer, si nécessaire, en tant que membre de ces dites commissions.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal a élu :

COMMISSIONS	RESPONSABLE	TITULAIRE (S)
1. Finances	Dominique FRELON	R. JACQUET E.LETURGEON P. DAUMAY N. AUVRAY
2. Voirie	Jérôme LOUAULT	N. AUVRAY J.L.GUTIERRES A. TURQUOIS V. LOUAULT
3. Bâtiments, cimetière, urbanisme	Jean-Louis GUTIERRES	C. FOUQUET P. DAUMAY V. LOUAULT
4. Assainissement, hydraulique	Jérôme LOUAULT	A TURQUOIS
5. Ordures ménagères	Rachel JACQUET	E LETURGEON
6. Assainissement collectif – individuel	Dominique FRÉLON	N. AUVRAY E LETURGEON
7. Affaires sociales	Charlotte FOUQUET	E LETURGEON P.DAUMAY R. JACQUET
8. Sports et loisirs, sécurité	Angel TURQUOIS	J.L. GUTIERRES
9. Information et Communication	Patrick DAUMAY	E LETURGEON J.L GUTIERRES N. AUVRAY
10. Chemins de Randonnée	Jérôme LOUAULT	J.L. GUTIERRES P DAUMAY N. AUVRAY
11. Syndicat d'initiative de Paulmy	Dominique FRELON	J.L. GUTIERRES V.LOUAULT C FOUQUET N. AUVRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**4. SYNDICATS INTERCOMMUNAUX : DESIGNATION DES DELEGUES SUITE A LA
DEMISSION DE CLAUDE HUITEMA (DELIBERATION N° 026/2016)**

Suite à la démission de M Claude HUITEMA, il convient d'examiner la composition des syndicats intercommunaux, afin de le remplacer, si nécessaire, en tant que membre de ces syndicats.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal a élu :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Communauté de Communes du Grand Ligueillois	Dominique FRÉLON Nicole AUVRAY	Vincent LOUAULT
Syndicat Intercommunal du Collège du Grand-Pressigny	Charlotte FOUQUET Rachel JACQUET	
Syndicat Intercommunal de Gendarmerie	Angel TURQUOIS Vincent LOUAULT	
Syndicat Intercommunal du Transport du Sud Lochois	Angel TURQUOIS Patrick DAUMAY	Elodie LETURGEON Dominique FRELON
Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres Humides	Jérôme LOUAULT Vincent LOUAULT	
Syndicat Scolaire du Pays Pressignois	Rachel JACQUET Charlotte FOUQUET	Dominique FRELON Nicole AUVRAY
Communauté de Communes de la Touraine du Sud	Dominique FRELON	Nicole AUVRAY
SATESE (Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Service des Eaux d'Indre-et-Loire)	Nicole AUVRAY	Jérôme LOUAULT
SIEIL : Syndicat Intercommunal d'Electricité	Dominique FRÉLON	Nicole AUVRAY
Office de Tourisme du Grand-Pressigny	J-Louis GUTIERRES Nicole AUVRAY	Elodie LETURGEON
Association Tourisme Lochois	Nicole AUVRAY J-Louis GUTIERRES	Elodie LETURGEON
CNAS (Comité National d'Action Sociale)	<u>Elue</u> : Rachel JACQUET	<u>Agent</u> : Angélique THEAUDIERE

**5. LEVEE DE LA PRESCRIPTION QUADRIENNALE - INDEMNITE
ADMINISTRATION ET TECHNICITE (IAT) - LAURENT NONET (DELIBERATION
N° 027/2016)**

Pour rappel les premières discussions engagées sur ce point lors du conseil municipal du 23 février 2016 n'ont pas permis de statuer.

Monsieur le Maire rappelle que la délibération du 07 mars 2006, prévoit "la création d'une Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT), par référence à celle prévue par le décret n°2002-61 modifié et complété, au profit des agents des services techniques, selon les montants de référence annuels réglementaires en vigueur et avec un coefficient multiplicateur voté à 1,5".

Cette délibération prévoit également que, "conformément aux dispositions du décret n°2002-61 susvisé, les montants de référence annuels réglementaires servant de base au calcul de l'IAT, sont indexés sur la valeur du point d'indice applicable à la fonction publique". Par contrôle de légalité du 28 mars 2006, cette délibération est exécutoire depuis le 1^{er} avril 2006.

En ce sens, M Laurent NONET qui bénéficie de l'IAT depuis cette date, et qui, par un arrêté de promotion est passé à l'échelle 4 le 1^{er} juillet 2010 et à l'échelle 5 le 1^{er} aout 2012, aurait dû voir augmenter le montant de référence de l'IAT parallèlement à l'augmentation de son indice de traitement.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A ce jour, il est constaté que l'IAT versée à M NONET, est basée depuis le 1^{er} avril 2006, sur le montant de référence de l'échelle 3 de la fonction publique.

Monsieur le Maire, en sa qualité de décisionnaire, souhaite procéder à un rappel de traitement des montants non perçus à ce jour mais le remboursement ne peut avoir lieu que pour les années 2015, 2014, 2013 et 2012. Les créances des années 2011, 2010, 2009, 2008, 2007 et 2006 sont prescrites. En effet, Les sommes dues par des personnes publiques ne peuvent plus être remboursées au-delà de 4 ans.

Cependant, conformément à la loi 68-1250 du 31 décembre 1968, portant dispositions relatives à la prescription quadriennale en matière de finances publiques, la collectivité a la possibilité de s'acquitter de sa dette pour les années antérieures à la date à laquelle la prescription quadriennale s'applique, ceci sous réserve que la renonciation à la déchéance des dettes de la collectivité ait fait l'objet d'une décision de l'organe délibérant.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur cette levée de prescription quadriennale.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	NULS
6	1	1	0

Après délibération, le conseil municipal décide de :

- **Levée la prescription quadriennale afin de procéder au remboursement de 2006 à 2015.**
- **Charger Monsieur le Maire au mandatement de cette régularisation**

**6. PROVISION POUR CHARGES LOYER – LOGEMENT COMMUNAL
(DELIBERATION N° 028/2016)**

Mme Morgane DESTOUCHES est actuellement locataire du logement communal situé 2 place de la Mairie, 37350 Paulmy, depuis le 1^{er} avril 2015 sur la base d'un premier bail de 3 ans.

Conformément à la délibération du 16 mars 2015, le loyer mensuel initial a été fixé à quatre cent quatre-vingt euros (480,00 €) auquel s'ajoute une provision pour charges de cent euros (100,00 €). Cette provision pour charge fait référence à la consommation de fioul de Mme DESTOUCHES dans ce logement.

Après une année passée, il a été fait un relevé de son compteur qui révèle une consommation mensuelle moyenne de 67.89 euros.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réduire sa provision pour charge à hauteur de quatre-vingt euros (80.00 euros) mensuel.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de passer la provision pour charges de 100.00 euros à 80.00 euros dès que cette délibération sera devenue exécutoire.

**7. RETRAIT DE LA DELIBERATION N°006/2016 AUTORISANT LE MAIRE A
ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
POUR L'EXERCICE 2016 (DELIBERATION N° 029/2016)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°006/2016 autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, en date du 26 janvier 2016. Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture indiquant que la délibération ne mentionne ni les montants précis des crédits ouverts, ni l'affectation de ces crédits, ni le budget concerné par cet engagement la rendant ainsi illégale et demande à ce que la dite délibération soit retirée ou corrigée.

Monsieur le Maire précise que le vote des budgets ayant eu lieu, il n'est pas nécessaire de prendre à nouveau cette délibération.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de retirer la délibération N°006/2016 autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2016.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**8. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT (DELIBERATION N° 030/2016 – ANNULE ET REMPLACE
DELIBERATION N°019/2016)**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le compte de gestion 2015 du budget annexe Assainissement est présenté par Nicole AUVRAY, 1^{ère} adjointe, et s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	20 819.19 €
DEPENSES	21 737.75 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 918.56 €
Résultat de fonctionnement reporté n-1	3 180.29 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	12 243.27 €
DEPENSES	17 295.68 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 5 052.41 €
Résultat d'investissement reporté n-1	- 1 439.35 €

Soit, considérant les résultats de clôture de l'exercice N et le financement pour la section d'investissement, un DEFICIT de **4 230.03 €**

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2015 du budget communal

**9. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT (DELIBERATION N° 031/2016 – ANNULE ET REMPLACE
DELIBERATION N°020/2016)**

Nicole AUVRAY, 1^{ère} adjoint est élue présidente de séance.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2015 du budget annexe assainissement qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	20 819.19 €
DEPENSES	21 737.75 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 918.56 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1	3 180.29 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	12 243.27 €
DEPENSES	17 295.68 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 5 052.41 €
Résultat d'investissement reporté n-1	- 1 439.35 €

Soit, considérant les résultats de clôture de l'exercice N et le financement pour la section d'investissement, un DEFICIT de **4 230.03 €**

Monsieur le Maire, Dominique FRELON, se retire de la salle de réunions, et Madame Nicole AUVRAY invite les membres du Conseil Municipal à procéder au vote du compte administratif 2015.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération, **le compte administratif 2015 du BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT est approuvé à l'unanimité.**

10. QUESTIONS DIVERSES

- 10.1. **Décision modificative du budget annexe assainissement** : suite à une erreur de report de résultat, le crédit alloué au compte 001 pour le budget primitif annexe assainissement 2016 est incorrecte. En effet, le compte 001 doit reprendre le report de résultat N-1 soit 1439.35 et donc être d'un montant de 6491.76 euros pour la prévision budgétaire 2016. Une décision modificative devra être transmise à la trésorerie et à la préfecture pour corriger cette anomalie et devra faire l'objet d'une approbation préalable par l'assemblée lors d'un prochain conseil municipal.
- 10.2. **Tracteur tondeuse** : suite à la délibération n°07-2016 du conseil municipal du 23 février 2016, l'assemblée délibérante a approuvé l'achat d'un tracteur tondeuse auprès de l'entreprise Lejeau. La commande a été passée fin mars et le tracteur a été livré mi-avril. La facture correspondante a été transmise au conseil départemental pour le versement de la subvention obtenue dans le cadre du FDSR : Fonds De Solidarité Rural.
- 10.3. **Travaux sur les bâtiments communaux** : le conseil départemental a attribué à la commune de PAULMY une seconde subvention dans le cadre du programme FDSR (cité ci-dessus), pour des travaux sur les bâtiments communaux. Le versement de cette subvention sera fonction du respect du calendrier de réalisation des travaux concernés. Des devis ont été signés auprès de l'entreprise de maçonnerie DURAND, de Ligueil, afin de débiter les travaux dès le mois de juin.
- 10.4. **La prochaine réunion publique** aura lieu le vendredi 27 mai, à la salle des fêtes, à partir de 20h30. Le prochain conseil municipal permettra d'établir les points à présenter aux administrés.
- 10.5. **Journée du patrimoine** : la municipalité envisage de restaurer le lavoir pour le weekend du patrimoine qui aura lieu les 17 et 18 septembre 2016. Des devis sont en cours, notamment pour la refonte du petit muret en pierre.
- 10.6. **Journée du 08 mai 2016** : rassemblement place de la mairie à 11h00, défilé jusqu'au cimetière, dépôt de gerbe, allocution, appel des morts. S'en suivra un vin d'honneur vers 11h30 offert par les combattants AFN. Repas amical à 13h00. Inscription au 02.47.59.92.28 avant le 05 mai 2016.
- 10.7. **Grotte** : Mme FAGET a donné son accord pour accéder à la grotte afin de procéder au nettoyage des abords.
- 10.8. **Voirie : des consultations sont en cours pour** :
- Profiler le fossé du lieudit "Les Marquets" et ainsi faciliter l'évacuation de l'eau dans celui-ci afin d'éviter que l'eau ne dévie chez les riverains
 - Remettre en état la route de "Pauvrelay" qui mène à "La Marquetière"
 - Profiler le fossé de la route du Grand-Pressigny à la Grisonnerie car il n'y a pas de fossés existant et l'eau stagne sur la route ce qui la détériore.
- 10.9. **Garderie** : Monsieur le Maire et Mme Rachel JACQUET vont se rendre prochainement dans les communes de Neuilly-le-Brignon et de Saint-Flovier, afin d'approfondir leurs connaissances sur ce mode de garde. Ces deux communes disposent chacune d'une garderie et seront donc à même de répondre à nos questions sur le fonctionnement de cette structure. La compétence petite enfance appartient à la Communauté de Communes de Touraine du Sud ; une partie du financement pourra, peut-être, être pris en charge par celle-ci mais le projet est toujours en étude pour savoir comment gérer la structure et comment la financer.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- 10.10. **Véhicule léger** : lors du vote du budget primitif 2016, le conseil municipal a prévu l'acquisition d'un véhicule léger afin de servir la commune. Ce véhicule va permettre, entre autres, à l'agent communal, de réaliser certains déplacements et ainsi diminuer l'utilisation du tracteur tondeuse sur les routes.
- 10.11. **Feu d'artifice** du 14 juillet ou 16 juillet : suite à l'annulation du projet de jeux intervillages élaboré en grande partie par la commune de Ferrière Larçon, le syndicat d'initiative s'interroge sur la manifestation qui aura lieu pour le 14 ou 16 juillet 2016 au sein de la commune de PAULMY. Des devis vont être demandés concernant le tir du feu d'artifice avec environ le même budget que l'année dernière soit 1500.00 euros.
- 10.12. Date de prochaine réunion de conseil municipal : **Mardi 24 mai 2016 à 20h30.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REGISTRE DES DELIBERATIONS	
SEANCE DU 2016	
DÉLIBÉRATION N° 023/2016	PROGRAMME DE REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE
DÉLIBÉRATION N° 024/2016	ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE
DÉLIBÉRATION N° 025/2016	COMMISSION COMMUNALES : DESIGNATION DES DELEGUES SUITE A LA DEMISSION DE CLAUDE HUITEMA
DÉLIBÉRATION N° 026/2016	SYNDICATS INTERCOMMUNAUX : DESIGNATION DES DELEGUES SUITE A LA DEMISSION DE CLAUDE HUITEMA
DÉLIBÉRATION N° 027/2016	LEVÉE DE LA PRESCRIPTION QUADRIENNALE - INDEMNITE ADMINISTRATION ET TECHNICITE (IAT) - LAURENT NONET
DÉLIBÉRATION N° 028/2016	PROVISION POUR CHARGES LOYER – LOGEMENT COMMUNAL
DÉLIBÉRATION N° 029/2016	RETRAIT DE LA DELIBERATION N°006/2016 AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2016
DÉLIBÉRATION N° 030/2016	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
DÉLIBÉRATION N° 031/2016	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Dominique FRÉLON, Maire		Jean-Louis GUTIERRES, conseiller	
Nicole AUVRAY, 1 ^{ère} adjointe		Rachel JACQUET, conseillère	
Elodie LETURGEON, 2 ^{ème} adjointe		Jérôme LOUAULT, conseiller	
Patrick DAUMAY, conseiller		Vincent LOUAULT, conseiller	
Charlotte FOUQUET, conseillère	Absente	Angel TURQUOIS, conseiller	Absente